

Article 1 – Organisateur et durée

Le musée de la Grande Chartreuse organise un concours photographique gratuit intitulé « Patrimoine bâti cartusien », ouvert à toute personne amateur de photographie.
Le concours se déroule du 6 avril 2026 au 3 mai 2026 à minuit, selon les modalités définies par le présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation

2.1

Le concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure. Pour les participants âgés de moins de 18 ans, une autorisation écrite du représentant légal est obligatoire.

2.2

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve ni condition.

2.3

Chaque participant peut soumettre une seule photographie.

2.4

Toute participation incomplète, ne respectant pas les conditions du présent règlement ou transmise hors délai, sera considérée comme nulle.

Article 3 – Thème du concours

Les photographies doivent mettre en valeur le patrimoine architectural en lien avec l'histoire et les symboles cartusiens, notamment (liste non exhaustive) :

- les bâtiments dont les chartreux ont été mécènes,
- les bâtiments, éléments architecturaux liés aux Chartreux,
- les symboles ou évocations du patrimoine cartusien.

Toute photographie hors thème sera écartée de la sélection.

Article 4 – Modalités de participation et transmission des images

4.1

Les participants transmettent leur photographie par voie électronique au musée de la Grande Chartreuse à l'adresse suivante : **info@musee-grande-chartreuse.fr**

4.2

Le fichier numérique devra être nommé selon la nomenclature suivante : **prenom_nom_concours_photos_CHARTREUSE26.jpg**

4.3

Le courriel devra impérativement comporter les informations suivantes :

- nom et prénom du participant,
- adresse postale,
- adresse électronique,
- numéro de téléphone,
- date de naissance,
- titre de la photographie,
- la mention : « *J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'en accepte les conditions de participation.* »

4.4

Les photographies devront être transmises en haute définition, avec une résolution minimale de 300 dpi et un poids minimum de 1 Mo, afin de permettre une impression de qualité. Aucun fichier transmis ne sera retourné au participant.

4.5

La date limite d'envoi des photographies est fixée au 3 mai 2026 à minuit.

Article 5 – Retouches et post-traitement

Les retouches légères sont autorisées (luminosité, contraste, colorimétrie, recadrage). En revanche, les photomontages, ajouts ou suppressions d'éléments, ainsi que toute modification altérant la réalité de la scène photographiée sont strictement interdits.

Article 6 – Droits d'auteur et droits à l'image

6.1

Les participants déclarent être les auteurs des photographies soumises et en détenir l'intégralité des droits.

6.2

Ils autorisent gracieusement le musée de la Grande Chartreuse à utiliser et reproduire les photographies dans le cadre de sa communication et de son exposition, sur tout support, dans le cadre des fêtes de la Chartreuse 2026, avec mention du nom de l'auteur.

6.3

Les participants garantissent disposer des autorisations nécessaires relatives au droit à l'image des personnes éventuellement reconnaissables sur leurs photographies.

Article 7 – Sélection et jury

7.1

Les photographies seront soumises de manière anonyme à un jury composé de membres et de salariés de l'Association de la Vie Cartusienne et d'un photographe professionnel.

7.2

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

7.3

Les critères d'appréciation porteront notamment sur :
– le respect du thème,

- la qualité artistique et technique,
- l’originalité du regard porté sur le patrimoine cartusien.

Critère	Description	Note maximale	Coefficient	Score pondéré
Respect du thème	Adéquation avec le patrimoine cartusien et les symboles architecturaux	10	1	/10
Qualité technique	Netteté, exposition, cadrage, luminosité, équilibre des couleurs	10	2	/20
Originalité / créativité	Regard personnel, composition originale, mise en scène unique	10	3	/30
Impact visuel / effet “Waouh”	Force d’attraction de l’image, capacité à surprendre ou émouvoir le spectateur	10	3	/30
Effort et soin apportés	Choix des détails, composition soignée, travail sur la lumière et les textures	10	2	/20
Total maximum : 110 points				

Article 8 – Exposition et utilisation des photographies

Les photographies sélectionnées feront l’objet d’une exposition dans le musée de la Grande Chartreuse du 13 au 25 mai 2026. Elles pourront également être utilisées sur le site internet du musée et dans ses supports de communication écrits ou numériques.

Article 9 – Lots et remise des prix

Trois photographies seront récompensées :

1 ^{er} prix	<ul style="list-style-type: none"> · 1 Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse · 1 Livre La Chartreuse de Vauvert · 1 Atelier Confection de tisanes à base de plantes aromatiques et médicinales pour 2 personnes aux Caves de la Chartreuse · 2 Places pour le musée de la Grande Chartreuse
2 ^e prix	<ul style="list-style-type: none"> · 1 Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse · 1 Livre La Chartreuse de Vauvert · 1 Tisane Sérénité en vrac 35g · 1 Pass annuel pour les Caves de la Chartreuse incluant un cocktail au bar dans l'année pour 1 personne · 2 Places pour le musée de la Grande Chartreuse
3 ^e prix	<ul style="list-style-type: none"> · 1 Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse · 1 Livre La Chartreuse de Vauvert · 1 Coffret Bien-Être · 2 Places pour le musée de la Grande Chartreuse

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés, remboursés ou revendus. Les 3 gagnants seront informés par courrier électronique le 13 mai 2026 et invités à récupérer leur lot lors de la cérémonie de remise des prix des Fêtes, le samedi 16 mai à 18h à Voiron sur le parking du site de Chartreuse Diffusion au 10 boulevard Edgar Kofler. En cas d'indisponibilité, le lot pourra être récupéré au musée de la Grande Chartreuse à partir du lundi 18 mai jusqu'au vendredi 31 juillet 2026. Aucun lot ne pourra être revendu sous peine de poursuite.

Article 10 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique empêchant la réception des fichiers ou la participation au concours.

Article 11 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation du concours et pour contacter les participants. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant, sur simple demande adressée à : **info@musee-grande-chartreuse.fr**

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.